

BROCANTE DE CURGIES 2023

Dimanche 25 juin 2023

Organisée par la Municipalité

La manifestation aura lieu : rue Gilbert PARISSÉ (à partir du croisement rue d'Aulnoy – rue Schumann) et Route Nationale (jusqu'au croisement rue de la Gare).

RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

(environ 5 mètres)

Inscription Obligatoire en Mairie

contact. mbvanesse.@curgies.fr

- RIVERAINS : LE MARDI 23 MAI 2023 de 14H00 à 18H00**
- CURGISSIENS : LE MERCREDI 24 MAI 2023 de 14H00 à 18H00**
- POUR TOUS : LE JEUDI 25 MAI 2023 de 14H à 18H00**

Les inscriptions auront lieu dans la limite des places disponibles.

**La brocante de Curgies aura lieu le dimanche 25 juin 2023
de 8H00 à 17h00.**

Le prix d'un emplacement (d'environ 5 mètres) est fixé à 8 €.

Les emplacements devront être occupés avant 7h30. Au-delà de ce délai, ils seront réattribués.

Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.
la brocante aura lieu quelque soit le temps.

Merci de vous présenter en mairie avec le coupon ci-contre dûment rempli :

- RIVERAINS : LE MARDI 23 MAI 2023 de 14H00 à 18H00**
- CURGISSIENS : LE MERCREDI 24 MAI 2023 de 14H00 à 18H00**
- POUR TOUS : LE JEUDI 25 MAI 2023 de 14H à 18H00**

Une pièce d'identité (photocopie recto-verso) et un justificatif de domicile sont obligatoires lors de l'inscription.

Cette manifestation sera soumise à la réglementation sanitaire en vigueur.

BROCANTE DE LA DUCASSE DE CURGIES
Organisée par la municipalité
Dimanche 25 Juin 2023

Accueil des exposants à partir de 7H00

ATTESTATION INSCRIPTION RIVERAIN
(à remplir et à retourner accompagné du règlement)
(Personne Physique Particulier)

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Date et Lieu de naissance :

Adresse complète :

TEL.

Mail.

N° carte d'identité:

délivrée le

à

Je loue (nombre d'emplacements souhaités) :
(8 € pour un emplacement d'environ 5 mètres)

emplacement(s) x 8 € = €

Déclare sur l'honneur

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés
- De ne pas avoir déjà participé à deux brocantes ou vide-greniers dans l'année civile et que les marchandises proposées sont des objets personnels et usagés.
- De ne pas laisser son véhicule sur son emplacement,
- D'occuper l'emplacement attribué avant 7h30 et jusque 17h (même en cas de mauvaises conditions météorologiques.)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à Curgies, le

Signature suivie de la mention
« lu et approuvé »

A PRESENTER LORS DU CONTROLE

Talon servant de justificatif. (Remis après paiement)

NOM :

PRENOM

ADRESSE :

Nombre d'emplacements(s) : 8 € x

Prix Payé:

(espèces - chèque)

Numéro(s) du (ou des) emplacement(s) réservés :

Cachet Mairie

Le